

SYNTHESE DE L'ENQUETE EXAMENS (brevet, bac, bts)- session 2010

12 collègues ont répondu à l'enquête lancée début Juillet par le S2-21 auprès de tous les syndiqués, au sujet des examens 2010 : qu'ils en soient ici remerciés, car ces témoignages sont de précieux points d'appui pour négocier des améliorations en audience auprès des services rectoraux. 5 réponses concernent le bac, 7 le brevet des collèges et 3 le BTS, qui s'ajoute souvent aux épreuves de bac pour les examinateurs. Ce petit nombre de réponses est cependant représentatif par la concordance des sujets de mécontentements et des souhaits qui y sont exprimés.

SYNTHESE POUR LE BREVET

Les sujets (en maths, français, histoire-géo) restent jugés trop faciles, voire « creux », « inintéressants » ; ils n'évaluent pas assez les connaissances acquises dans les programmes, et ne correspondent pas aux exercices types, ce qui déconcerte parfois les élèves (maths).

En français, l'épreuve frise le ridicule : questions trop ponctuelles (étiquetage), trop centrées sur les procédés d'expression et pas assez sur la compréhension du texte, évaluation très partielle (correction des seuls verbes dans l'exercice de réécriture), rédaction sexiste et sans intérêt. Les examinateurs ne sont pas aidés dans leur travail : trois corrigés différents ont été proposés pour la rédaction, le barème était fait en dépit du bon sens et les collègues ont dû le refaire collectivement.

D'une façon générale, **la nouveauté était cette année que les correcteurs restaient dans leur établissement pour corriger**, ce qui est jugé plus confortable par certains ; toutefois, les copies n'ont pas été assez brassées entre les établissements, si bien que tous les collègues disent avoir reconnu les copies de leur établissement (agrafage spécifique dans un cas) et pire, de leurs propres élèves ! Ces conditions de répartition des copies sont jugées unanimement choquantes et inacceptables dans le cadre d'un examen national.

La charge de correction était de 30 à 40 copies par correcteur dans une seule journée, ce qui a conduit les collègues à corriger parfois 6h d'affilée sans pause, mais avec une pression continue pour vérifier les moyennes. Cette charge a mécontenté les correcteurs et n'a pu être assumée que grâce aux collègues « de réserve », parfois en nombre équivalent à celui des correcteurs, qui ont bien voulu corriger bénévolement une partie des copies (souvent la moitié).

L'épreuve orale d'Histoire des Arts, facultative cette année, a été mise en place de façon précipitée et empirique : dans un cas, les 12 candidats ont présenté un sujet au choix, parmi 5 qu'ils avaient préparés dans l'année ; les binômes de jurys avaient une grille d'évaluation commune ; mais dans un autre cas, les candidats étaient inscrits d'office par le chef d'Etablissement et ont tous eu systématiquement au moins la moyenne ; dans un dernier cas, les examinateurs comme les élèves étaient mal informés : certains candidats ont été évalués sur dossier, d'autres non, et les consignes qui leur étaient données différaient d'un jury à l'autre. Pas de rémunération, mais une décharge de cours.

Les souhaits des collègues sont donc les suivants :

- ne pas corriger les copies des élèves de l'établissement où ils enseignent,
- avoir une charge de correction d'une vingtaine de copies, donc convoquer d'emblée tous les profs disponibles, au lieu de constituer une importante garde de « réservistes ».
- prévoir deux journées de correction pour laisser chacun choisir son rythme,
- ne pas être soumis à des impératifs de moyennes à atteindre, mais évaluer plutôt des sujets de qualité, valorisant les connaissances acquises par les élèves,
- être mieux rémunéré pour ce travail d'examineur (actuellement, rémunération symbolique d'une dizaine d'euros pour la journée),
- pouvoir joindre un interlocuteur responsable lorsque se présente un problème d'évaluation

SYNTHESE POUR LE BAC

Les sujets sont jugés d'un bon niveau, mais avec des erreurs d'énoncé parfois (étude des constructions) ou des imprécisions gênantes (unités). En français, le sujet d'EAF des séries générales avantageait les élèves ayant traité le thème de l'Utopie, qui est suggéré mais pas obligatoire dans les programmes, avec des textes très connus que les élèves pouvaient aussi avoir étudiés en classe pendant l'année ; les moyennes de paquets de copies ont donc été très différentes d'une classe à l'autre, mais les IPR auraient voulu que toutes atteignent au minimum le 10/20 symbolique ! Dans d'autres matières également, des pressions ont été exercées pour inciter les collègues à relever leurs moyennes, parfois de façon conséquente (3 points en Sciences de l'ingénieur).

A l'oral, des collègues déplorent de n'avoir aucun critère d'évaluation commun (ni grille de notation, ni concertation), et d'être obligés d'interroger en continu sans avoir la possibilité de faire une pause. Les examinateurs de l'EAF ont encore dû assurer 7 journées d'oral avec 10 à 14 candidats par jour, ce qui est très pénible.

Les charges de correction de l'écrit ont été moins sujettes à critiques cette année.

Les critiques portent surtout sur **l'organisation de l'examen** :

En maths **les convocations ont été beaucoup trop tardives** : même si chaque collègue sait qu'il est susceptible d'être « pris » pour le bac, il est naturel de vouloir le savoir le plus tôt possible pour pouvoir organiser sa fin d'année scolaire professionnelle et personnelle : les collègues ont de plus en plus l'impression d'être « asservis » au Recteur ou à leur chef d'Etablissement !

Encore cette année, des collègues **ont dû traverser l'Académie pour venir chercher leurs copies** et assister à une mini-réunion : 240 km aller-retour pour une collègue par exemple ! Mais la nouveauté c'est que **ces trajets imposés par l'Administration ne seront pas remboursés !!** En français, une

note stipulait explicitement que les frais de déplacement pour la réunion d'harmonisation à mi-correction seraient imputables aux collègues, mais ceux-ci ont découvert au dernier moment que c'était aussi le cas pour les deux autres réunions d'harmonisation (réception/restitution des copies), ce qui a incité les IPR de Lettres à délocaliser la dernière dans la capitale de chaque département pour minimiser le préjudice, au détriment d'une véritable harmonisation académique... Il est inadmissible de payer « de sa poche » pour travailler dans les conditions imposées par l'Administration, et cet état de fait ne doit pas se renouveler !

SYNTHESE POUR LE BTS

Les sujets sont là aussi jugés trop faciles, avec des questions floues ou stéréotypées pour les différents sujets, et des réponses attendues trop simplistes ; les candidats qui avaient été préparés à un plus haut niveau ont été dérouterés.

En langue, les supports pour l'oral sont mal conçus : ils sont factices (interviews écrites reformulées à l'oral), ou difficiles d'utilisation (supports video sans script écrit, ce qui laisse les candidats comme les examinateurs sans point d'appui précis pour l'entretien), parfois mal adaptés à l'examen (évaluation d'anglais dans une situation de travail en pays non anglophone pour le BTS tourisme !). Une collègue suggère d'instaurer des « mentions » pour créer une émulation chez les candidats.

Les examinateurs déplorent l'absence d'harmonisation pour les évaluations écrites comme orales, et l'absence de responsables compétents pour organiser la correction à plusieurs.

Mais les problèmes viennent surtout du fait que les examinateurs doivent se déplacer pour corriger sur place (de Dijon à Illkirch en Alsace par exemple) : les collègues essaient alors de corriger en une seule journée ce qui est prévu pour deux journées, afin de réduire leur déplacement ; sinon, il faut avancer les frais d'hébergement (250€ pour une collègue partie trois jours) sans espérer être remboursé avant la rentrée dans le meilleur des cas !

A PROPOS DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MISSION

Le nouveau logiciel « Imag'in », destiné à gérer les remboursements de frais liés aux missions des enseignants pose de nombreux problèmes. Il concerne d'ailleurs tous les personnels à tous les niveaux.

- la dématérialisation de la feuille de remboursement de frais conduit des collègues à « oublier » de remplir le formulaire, et donc à ne pas être remboursable !
- on ne peut remplir les formulaires qu'une fois la mission achevée (et seulement si on a eu une convocation ou un ordre de mission) : et c'est à ce moment qu'on s'aperçoit a posteriori par exemple, que les réunions préalables ne donnent pas lieu au remboursement des déplacements !
- le fonctionnement du logiciel est capricieux : si on reste trop longtemps connecté, il s'interrompt en mentionnant que le « temps limite est dépassé » et il faut tout recommencer !
- aucune aide n'a été apportée aux collègues pour l'utilisation de ce logiciel.

Le SNES n'accepte ni cette situation de dégradation continue des conditions de passation des examens, ni l'absence d'indemnisation convenable du travail des correcteurs, ni la non-rémunération des frais de déplacements imposés par ces missions. Il continuera à intervenir auprès des autorités départementales et académiques, en CTPD ou en audience spécifique pour obtenir des améliorations.

Si cette synthèse éveille en vous d'autres remarques ou d'autres souhaits relatifs aux examens de la session écoulée, n'hésitez pas à nous les faire parvenir à l'adresse snes21@dijon.snes.edu . Merci d'avance !

CALENDRIER DE SEPTEMBRE

4 septembre	Manifestation contre la xénophobie gouvernementale à l'initiative de la LDH 14h Place Darcy
6 septembre	GREVE éducation Second degré
7 septembre	GREVE intersyndicale et interprofessionnelle pour la défense des retraites Manifestation 14h30 Place de la Libération
8 septembre	Réunion des TZR et nouveaux arrivants dans le département Accueil 14h30 au SNES 6 allée Cardinal De Givry Dijon
22 septembre	Réunion des stagiaires Accueil 14h30 au SNES 6 allée Cardinal De Givry Dijon
29 septembre	AG des S1 (sections d'établissement) : bilan de rentrée 14h30 à 17h au SNES 6 allée Cardinal de Givry Dijon



N'hésitez pas à contacter le S2 21 tous les mardis au 03.80.73.64.00